

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-023

Objet : Transfert du contrat d'assistance à la gestion 2025 avec KPMG Advisory au profit de la société RYDGE CONSEIL

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°D2025-023 du 17 mars 2025 qui accorde à la société KPMG une mission d'assistance à la gestion par signature d'un contrat pour l'année 2025 ;

CONSIDERANT le transfert d'activité par voie de cession de fonds de commerce de KPMG Advisory au profit de la société RYDGE CONSEIL et qu'en conséquence la société RYDGE CONSEIL se substitue à la société KPMG Advisory pour l'exécution de la mission d'assistance à la gestion et reprend l'ensemble des droits et obligations en résultant comme si elle en avait été titulaire dès l'origine, à compter du 28 février 2025 ;

- **APPROUVE** le courrier d'autorisation de transfert relatif au contrat d'assistance à la gestion 2025 et ayant pour objet la substitution au 28 février 2025 de la société KPMG Advisory par la société RYDGE CONSEIL.
- **DECIDE** de signer le courrier d'autorisation de transfert du Contrat d'assistance à la gestion 2025 et tous les documents s'y rapportant.
- **PRECISE** que le transfert n'entraîne aucune modification des conditions d'exécution du contrat et n'implique aucune incidence financière sur les montants.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 24 mars 2025

Publiée le **26 MARS 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 24 mars 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

